



ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Livret Candidat

BACCALAUREAT GENERAL

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ :
ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES
CLASSE DE PREMIERE
Danse

Session 2024

Cette brochure présente pour l'Académie de Clermont-Ferrand l'évaluation ponctuelle de l'enseignement EPPCS suivi uniquement en classe de première du Baccalauréat Général pour la session 2024.

En référence à l'arrêté du 17 février 2021 (BO n°15 du 15 avril 2021), à l'arrêté du 2 juin 2021 (BO n°25 du 24 juin 2021), à la note de service du 29 juillet 2021 (BO n°31 du 26 août 2021) et du 23 mars 2022 (BO n°15 du 14 avril 2022).

<p>Le Contrôle Ponctuel en classe de première s'effectue en <u>deux parties</u> se déroulant le même jour d'une durée totale de 30 minutes (composée de deux parties de 15 minutes chacune)</p>	
<p>Première partie : pratique physique et sportive Durée : 15 minutes</p>	<p>Deuxième partie : compétences et connaissances relatives à la culture sportive Durée : 15 minutes</p>
<p>Le candidat choisit, au moment de son inscription à l'examen, une activité physique, sportive et artistique (APSA) parmi une liste de trois activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Athlétisme courses 800m (champ 1) - Danse (champ 3) - Badminton (champ 4) <p>La prestation physique du candidat est notée à l'aide d'un référentiel établi par les autorités académiques, en référence au cadre national proposé pour l'enseignement de spécialité.</p>	<p>Disposant de cinq minutes maximum, le candidat présente dans un exposé une problématique issue de son carnet de suivi en référence au programme de la spécialité.</p> <p>Le temps restant, lors de l'entretien, les questions du jury permettent d'approfondir certains éléments de l'exposé du candidat, et d'apprécier sa culture sportive et sa capacité à faire des liens avec sa propre pratique. L'entretien permet au jury de le solliciter sur ses connaissances relatives aux thématiques du programme de première.</p>
<p>La première partie est notée sur 10 points.</p>	<p>La deuxième partie est notée sur 10 points.</p>

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

L'épreuve d'évaluation pour l'APSA est proposée de manière à évaluer l'AFL « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition ».

L'épreuve engage le candidat à présenter une composition individuelle devant un public.

Un seul passage est autorisé.

Le cadre de l'épreuve définit l'espace de pratique, la durée (minimale à maximale), l'environnement sonore, la tenue, les éléments scénographiques, les accessoires.

Les projets de composition sont présentés avant l'épreuve par les candidats, à l'oral ou à l'écrit (exemples : titre, thème, propos ...)

Principes d'élaboration de l'épreuve

L'épreuve est composée de deux parties et engage le candidat à composer, présenter et interpréter :

- 1) Une **chorégraphie individuelle** d'une durée de 2' à 3' préparée par le candidat **en amont de l'épreuve**. La création doit mettre en évidence une démarche de création originale, des procédés de composition diversifiés et des formes corporelles complexes jouant sur différents paramètres du mouvement au service d'un projet expressif.
- 2) Une **séquence** (extraite de sa chorégraphie individuelle) **transformée le jour de l'épreuve en fonction d'un inducteur** choisi entre deux tirés au sort dans 6 catégories : espace, temps, énergie, corps, contexte imaginaire, utilisation d'un objet.

Conditions de passation de l'épreuve

Le temps total de l'épreuve (échauffement compris) ne peut pas excéder 2 heures.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement maximum de 30 minutes.

Plusieurs élèves peuvent être observés en même temps.

- Dimension de l'espace scénique : **8 mètres sur 10 mètres** (salle de danse ou gymnase).
L'utilisation des murs comme appuis ou autres est interdite.
- Danser en chaussettes est interdit par mesure de sécurité.
- Épreuve interdite au public (seuls les jurys et les autres candidats assistent à la totalité de l'épreuve)
- Les accessoires sont autorisés mais **l'utilisation d'eau, sable, farine, confettis, pétards, feu et tout autre aménagement impactant l'état de la scène est INTERDITE !** La scène doit être propre après le passage de chaque candidat.
- Le temps de montage et de démontage d'un éventuel décor ne doit pas dépasser 1 min.
- Des vestiaires sont à disposition pour se changer. **Par mesure de précaution, les objets de valeurs seront à apporter et placer sous la responsabilité des candidats dans la salle d'examen.**

Attention : Le téléphone portable n'étant pas autorisé dans la salle d'examen, il ne pourra en aucun cas servir de support pour la diffusion du montage musical.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de l'épreuve et aucun contact avec l'extérieur ou entre les candidats n'est autorisé.

Déroulement de l'évaluation :

- Lors de l'accueil des candidats, le jury constitue l'ordre de passage des compositions. Il précise le déroulement de l'épreuve et vérifie tous les supports musicaux. **La musique du candidat est transmise par clé USB.**
- Les candidats s'échauffent et prennent l'espace.
- Suivant l'ordre de passage établi, les candidats font une présentation orale de leur composition personnelle (possibilité de s'appuyer sur un document préparé en amont) avant de la présenter physiquement au jury dans l'espace délimité et orienté.
- **Les candidats tirent au sort deux inducteurs** (un seul à retenir) parmi les catégories suivantes :
 - Espace (exemple : minuscule)
 - Temps (exemple : ralenti)
 - Énergie (exemple : relâché)
 - Corps (exemple : sans les mains)
 - Contexte imaginaire (exemple : en plein hiver, sur la glace...)
 - Utilisation d'un objet (exemple : un banc)

	N°	TEMPS	INTITULE DE LA SEQUENCE	DETAILS	
Tirage au sort des ordres de passage des chorégraphies préparées					
Partie 1 : chorégraphie préparée	1	20 min	Vérification de son support musical Echauffement Répétition de sa composition (prise d'espace)		
	2	Début de l'épreuve 3 min	Présentation orale de sa chorégraphie préparée.	Le jury se donne le droit de questionner le candidat pour l'aider à expliciter sa démarche.	
	3	Entre 2' et 3'	Présentation physique des compositions chorégraphiques préparées. Les candidats qui sont déjà passés regardent les autres.	Univers sonore fourni par le candidat exclusivement sur clé USB. Format numérique : MP3 ou WAV. Un seul fichier sur la clé USB. Montage musical coupé à la durée de la composition chorégraphique.	
Tirage au sort d'un inducteur dans deux catégories sur six.					
Partie 2 : chorégraphie avec inducteur	4	20 minutes	Travail de transformation d'une séquence extraite de la composition préparée. Séquence extraite : entre 30'' et 50'' Séquence transformée : entre 30'' et 1'.	3 univers sonores proposés par le jury : - Musique 1 - Silence - Musique 2 Ces 3 univers sonores passent en boucle durant le temps de travail.	
	Tirage au sort des ordres de passage des chorégraphies avec inducteur + annonce de l'inducteur et du support musical retenus par le candidat				
	5	Entre 30'' et 50''	Présentation de la séquence choisie non transformée.	Univers sonore choisi parmi ceux proposés à l'étape 4.	
	1 min de récupération				
6	Entre 30'' et 1' minute	Présentation de la séquence transformée.	Même univers sonore qu'à l'étape 5.		

Tout manquement (durée de la chorégraphie préparée ou transformée, support musical non enregistré, non coupé...) entraînera une pénalité.

Conseils pour la préparation de l'épreuve – Points de vigilance :

- Le candidat se présente à l'épreuve en tenue adaptée : possibilité de proposer un costume en lien avec la composition chorégraphique préparée en amont de l'épreuve.
- Les élèves peuvent s'appuyer sur différents styles de danse (classique, contemporain, hip-hop...).

Barème et notation

L'AFL est noté sur 10 points.

- 5 points : AFL Élément A « s'engager pour interpréter » (élément évalué lors de la composition préparée et la séquence transformée).
- 5 points : AFL Élément B « composer et interpréter un propos artistique » (élément évalué lors de la composition préparée et la séquence transformée).

Carnet de suivi

Ce carnet est transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation de la partie orale. Le carnet de suivi, de 30 pages maximum en format papier, est constitué tout au long de l'année. Le candidat y retrace son parcours et ses expériences de pratiquant et des réflexions personnelles.

**La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.
Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir sa sécurité.**

Éléments à évaluer	Repères d'évaluation				
		Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
« S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition. »					
S'engager pour interpréter Sur 5 points	<u>Engagement moteur</u> Qualité des réalisations	<i>De 0,15 à 0,5 points</i> Motricité simple Réalizations brouillonnes.	<i>De 0,6 à 1,2 points</i> Motricité globale Réalizations précises	<i>De 1,25 à 1,8 points</i> Motricité variée, complexe mais pas toujours maîtrisée Réalizations animées.	<i>De 1,9 à 2,5 points</i> Motricité complexe et maîtrisée Réalizations expressives
	<u>Engagement émotionnel</u> Présence	<i>De 0,1 à 0,5 points</i> Présence et concentration faibles	<i>De 0,6 à 1,2 points</i> Présence intermittente	<i>De 1,25 à 1,8 points</i> Présence impliquée	<i>De 1,9 à 2,5 points</i> Présence engagée
Composer et développer un propos artistique Sur 5 points	Chorégraphie préparée <i>Projet artistique</i> <i>Lisibilité du propos</i> <i>Ecriture chorégraphique</i> <i>Prise en compte de l'oral</i>	<i>De 0,15 à 0,7 point</i> Projet absent ou confus. Sans fil conducteur. Procédés pauvres et /ou maladroits. Eléments scénographiques décoratifs. Espace sans choix.	<i>De 0,8 à 1,4 points</i> Projet inégal. Fil conducteur intermittent. Procédés ébauchés, repérables. Eléments scénographiques redondants. Espace organisé.	<i>De 1,5 à 2,2 points</i> Projet lisible et organisé. Fil conducteur permanent. Eléments scénographiques sélectionnés. Procédés pertinents. Espace construit.	<i>De 2,3 à 3 points</i> Projet épuré et structuré. Fil conducteur structurant. Eléments scénographiques créatifs. Procédés affirmés, singuliers. Espace choisi, singulier.

	<p>Chorégraphie avec inducteur</p> <p>Traitement de l'inducteur</p>	<p><i>De 0,1 à 0,4 points</i></p> <p>Traitement hors sujet. Éléments nouveaux peu repérables. Transformation inopérante.</p>	<p><i>De 0,5 à 0,9 points</i></p> <p>Traitement allusif et / ou occasionnel. Transformation opérante.</p>	<p><i>De 1 à 1,4 points</i></p> <p>Traitement continu qui sert la composition.</p>	<p><i>De 1,5 à 2 points</i></p> <p>Traitement distancié, évocateur (poétique, original) qui enrichit la composition.</p>
--	---	--	---	--	--